Zeitschrift: L'ami du patois : trimestriel romand

Band: 10 (1982)

Heft: 1

Artikel: La meilleure des mémoires

Autor: Burnet, Paul

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-240400

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 26.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LA MEILLEURE DES MEMOIRES

Chez les patoisants, comme dans toutes les sociétés du monde, il arrive toujours un moment où l'on a besoin d'un renseignement précis, la date d'une assemblée importante, l'élection de tel ou tel président, la déclaration d'un partenaire influent, l'année de décès d'un co-équipier qui a joué un rôle marquant, etc. On se creuse la cervelle, on se remémore tant bien que mal les circonstances qui ont accompgné l'événement et l'on regrette de n'avoir sous la main le document qui existe certainement quelque part . . . etc.

C'est une aventure de ce genre qui est arrivée lors de la dernière séance du Conseil des Patoisants romands et des délégués, le 5 décembre 1981.

La discussion est en cours, chacun a pu s'exprimer; les avis divergent, on hésite à prendre une décision . . . lorsque, tout à coup, quelqu'un s'écrie : "Mais, après tout, que disent les statuts ?" Les statuts ? On doit tout de même en avoir . . Voici un papier ! Titre : Projet de statuts . . . Ca ne va pas . . . Où sont donc ces fameux statuts ?

Tout bonnement dans l'Ami du Patois, 1979, No 1, page 7.

On oublie allègrement ce précieux périodique, la meilleure des mémoires, qui nous donne, dans une forme brochée, le papier qu'il nous faut, portant le texte désiré.

Vous aimeriez savoir quand s'est fondé le Conseil des patoisants romands et comment il a démarré . . . Ami du Patois, 1978, No 2, page 4, avec photo, s.v.pl.

Même question à propos de l'émission patoise à la Radio . . . L'Ami du Patois 1979, No 4, page 6.

Et ainsi pour cent renseignements : les décisions votées lors des séances, les élections diverses, les problèmes de toute nature, les articles biographiques ou nécrologiques, enfin tout ce qui concerne les concours de patois, les fêtes, etc.

Pour écrire son livre "Le Patois fribourgeois et ses Ecrivains", M. Page aura sans doute été très heureux de trouver nombre de renseignements précis dans l'ancien "Conteur Romand".

Lorsque M. François Mauron d'Ependes (FR) a exprimé, en séance du 5 décembre, le désir qu'il soit donné connaissance des travaux de concours, on aurait pu lui répondre : "Votre voeu va être en partie réalisé, (au moins en ce qui concerne Fribourg). Vous lirez l'Ami du Patois 1981, No 4, page 15."

Mais pour que tout cela joue à satisfaction, il faut que soient remplies quelques conditions: d'abord que quelqu'un ait pris la peine d'écrire à la Rédaction. (Le plus ingénieux des ordinaires ne peut rendre que ce qu'on lui a confié) Il faut ensuite que vous ayez conservé le journal, 4 exemplaires par année, ce n'est pas si encombrant. J'estime que chaque responsable devrait avoir la collection complète. Il faut aussi que les renseignements donnés soient exacts, c'est pourquoi je: vous invite à mettre au point cette liste fantaisiste des membres du Conseil romand (L'Ami du Patois 1981, No 2, page 4). Pour Fribourg, vous noterez que le second membre est Mme Anne-Marie Yerly de Treyvaux (alors que M. Jean Brodard représente la rédaction et l'administration du journal).

Pour Vaud, le second membre est M. Frédéric Duboux, de Prilly (alors que M. Bossard est membre de l'assemblée des Délégués).

A la fin de 1982, le journal aura achevé sa dixième année d'existence et comptera 39 numéros. Ce serait l'occasion d'établir pour cette période, un répertoire sommaire, c'est-à-dire une amélioration ordonnée qui faclitera bien les recherches.

Enfin, un texte peut trouver un grand nombre de diseurs ou de copistes, mais il n'a jamais qu'un auteur. Fi des articles ou copies anonymes . . . ! A César ce qui est à César . . . (Ami du Patois 1981, No 2, page 17).

Paul Burnet



IL FAUT EMPLOYER LE MOT QU'IL FAUT!

Ayant besoin de personnel, une entreprise fait paraître une annonce dans un journal. Trois ouvriers se présentent. Le contremaître demande au premier :

- Quel est votre métier ?
- Moi, je suis machineur.
- Voyons, on ne dit pas machineur, on dit machiniste.

Au second:

- Et vous ?
- Moi, je suis tourniste.
- Voyons, voyons, on doit dire, tourneur, et non pas tourniste.

Interrogé, le troisième répond :

- Après ce que je viens d'entendre, moi je ne sais plus très bien si je suis mineur . . . ou . . . ministre!

Y FO IMPLEYE LE MOUO QUE FA!

Quemin l'a manque de monde onn'intrepraije fi pachâ onn'annonche den le journau. Traï j'ovraï chê prêjinton. Le contremaitre démande i prêmier :

- Queïn l'ê voutre mêtier ?
- Ye chaï machineu.
- Quemin, on dit på machineu mi machinichte.

Y checond.

- E vouò ?
- Yë chaï tournichte.
- Quemin, quemin, on daï dëre tourneu mi pâ tournichte.

Interròdza le traijemouë repond :

- Apri chin que vëgne d'âvouire, Yë chi pâ mi che chaï mineu . . . u minichtre!